

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser à :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.



LÉGION D'HONNEUR : M. Brétière, ingénieur agricole et savant professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon, vient de recevoir la rosette de la Légion d'Honneur. Nous sommes heureux de lui adresser nos bien vives félicitations pour cette distinction bien méritée.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE : A la fin du mois de juillet se tiendra, à Nantes, le 59^e Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences. Ces importantes assises scientifiques attireront plusieurs centaines de congressistes, qui visiteront notre région à l'issue des travaux du Congrès.

UN NOUVEAU CARBURANT pour avion, à base d'essence tétrahydrée, est actuellement à l'étude. Si les essais se montrent satisfaisants, ce serait une source annuelle de débouchés pour nos producteurs de gemme de la région landaise, particulièrement touchés par la crise.

CONTRE LE CANCER : Le savant biologiste Louis Ruvet, poursuivant ses recherches microbiennes dans son laboratoire d'Enghien, vient d'obtenir des résultats d'une importance capitale, qui apporteraient, peut-être, la solution au problème du cancer et permettraient enfin le traitement du terrible mal.

LES SERVICES DE L'IMMIGRATION agricole et forestière, autrefois dépendant du Ministère de l'Agriculture, sont maintenant rattachés au Ministère du Travail. Espérons que les milieux ruraux n'aient pas à en souffrir.

A BRUXELLES : L'inauguration de la grande Exposition internationale de Bruxelles vient d'être fixée au samedi 27 avril 1935.

AU DANEMARK, la Fédération des Associations Laitières a décidé de créer un centre d'élevage coopératif, où des jeunes bovins pourraient être élevés dans des conditions parfaites d'hygiène. Elle a acquis, dans ce but, 1.500 hectares de landes, mis en culture et va y construire les bâtiments nécessaires. Deux mille vaches pourraient être recues, pour une durée de deux étés et un hiver. Seuls des taureaux d'élevage sont admis pour la saillie des génisses.

EN ITALIE, les importations de porcs, qui avaient été très importantes en 1931 et 1932 sont retombées au chiffre de 8.000 têtes en 1933, après modification de certains traités de commerce. La Roumanie et la Yougoslavie ont été les plus affectées par ces mesures.

Concours des Vins de la Loire-Inférieure LE MERCREDI 10 AVRIL A LA FOIRE DE NANTES

La Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest (Groupe de la Loire-Inférieure) organisera encore cette année, dans l'enceinte de la Foire Commerciale de Nantes, un Grand Concours des Vins de la Loire-Inférieure, doté de nombreuses récompenses.

Ce Concours, qui aura lieu le mercredi 10 Avril, comprendra diverses sections : Muscadet, Gros-Plants, Pinots, etc... Vins de la récolte 1934 seulement, provenant du Département et des communes limitrophes. Les viticulteurs désireux d'y participer, peuvent adresser dès maintenant leur demande d'inscription à M. R. FAIVRE, secrétaire de la C. G. V. C. O., 2, rue Scribe, à Nantes.

Des instructions complémentaires seront données ultérieurement. En raison de la qualité de nos vins 1934, tout fait prévoir un grand nombre d'exposants et un succès sans précédent pour ce concours.

Nos Expositions et Concours à la FOIRE de NANTES

Agriculteurs ! le jeudi 4 avril sera inaugurée la Foire Commerciale et Agricole de Nantes. Indépendamment de nos Expositions et Concours, mentionnés ci-dessous et dont le succès va grandissant chaque année, vous trouverez à la Foire tout ce qui peut vous intéresser, vous instruire : Machines Agricoles, Moteurs, Poids, lourds, Tracteurs, etc...

Les Chemins de fer de l'Etat et du P. O. feront en outre une Exposition spéciale de tout le matériel et produits insecticides, pour la lutte contre les ennemis des cultures et particulièrement les soins à donner aux arbres fruitiers.

Aviculture

Jeudi 4 avril ouvrira notre IX^e EXPOSITION INTERNATIONALE D'AVICULTURE, organisée par la Société Avicole de l'Ouest, qui durera jusqu'au Dimanche soir 7 avril inclus. Le Jury opérera le jeudi matin. L'après-midi, à 14 h. 30, inauguration officielle. Le jeudi soir, à 20 heures, Banquet, Hôtel de la Duchesse-Anne. Vendredi, samedi et dimanche, Exposition générale, Vente d'œufs surprises avec lots, toute la durée de l'Exposition, qui obtiendra un grand succès.

Races Porcines et Ovines

Mardi 9 avril, pour la première fois à la Foire, sous le patronage de la Société d'Agriculture, GRAND CONCOURS DE PORCINS ET D'OVINS REPRODUCTEURS. Exposition de pores en plein air et de moutons Southdown, Oxforddown, Dishley, races diverses de pays, etc...

Viticulture

Mercredi 10 avril, GRAND CONCOURS DES VINS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, pour les vins de la récolte 1934. Des médailles ou diplômes seront décernés aux lauréats. Voyez les conditions du Concours en ce Bulletin.

Une dégustation gratuite aura lieu après le Concours.

Cidres et Poirés

Mercredi 10 avril, CONCOURS DU MEILLEUR CIDRE de la Loire-Inférieure, en même temps que notre Concours du Vin, et qui sera doté de nombreuses récompenses.

Chiens de Chasse et d'Utilité

Jeudi 11 avril, la Société Saint-Hubert de l'Ouest organisera ses EXPOSITIONS DE CHIENS DE CHASSE ET D'UTILITÉ. Nombreux prix. S'inscrire à M. Ferrière, 15, rue Voltaire, Nantes.

Apiculture

Jeudi 11 avril, participez tous à la GRANDE JOURNÉE DU MIEL et journée de propagande des produits de l'apiculture.

Races Bovines

Venez tous visiter le GRAND CONCOURS DES BOVINS, les plus beaux spécimens de nos races Nantaises, Normandes et Maine-Anjou, organisé par la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, le samedi 13 et Dimanche 14 avril.

Les 13, 14 et 15 avril, GRAND CONCOURS SPECIAL DE LA RACE BOVINE MAINE-ANJOU.

Horticulture

Durant toute la Foire, EXPOSITION SPECIALE D'HORTICULTURE ET PRODUITS MARAÎCHERS. — EXPOSITION DE FRUITS.

Au Groupe Sénatorial de Défense des Vignerons du Centre et de l'Ouest

Le Groupe sénatorial de défense des Vignerons du Centre et de l'Ouest s'est réuni au Sénat le 20 février, sous la présidence de M. Louis Linyer.

Etaient présents : MM. Mauger (Cher) ; René Bissard, Germain (Indre-et-Loire) ; Pichery (Loir-et-Cher) ; Linyer, (Loire-Inférieure) ; Turbat (Loire) ; de Blois, de la Grandière, de Grandmaison, Manceau (Maine-et-Loire) ; Naudin, Provost-Dumarchais (Nièvre) ; Chassaign, Maissang, Marrou (Puy-de-Dôme), Victor Boret, Raoul Perret (Vienne).

S'étaient excusés : MM. Paul Boncourt, Chauteaup (Loir-et-Cher), Marcel Donon (Loiret). M. Jules Gautier, président, et le

secrétaire général de la C. G. V. C. O. avaient été conviés à cette réunion et y assistaient.

Le Groupe a d'abord étudié la question de la distillation obligatoire ; il a pris acte des démarches effectuées, et de leurs résultats. Il a examiné ensuite les conditions prévues pour les livraisons éventuelles de vins à l'indépendance.

Le Groupe s'est préoccupé de concilier les desiderata légitimes des vignerons du Centre et de l'Ouest avec la nécessité de résorber les excédents et de ne pas compromettre la révalorisation des cours des vins.

Puis le Groupe sénatorial a examiné les questions soulevées par la prohibition de certains cépages, notamment de l'Othello.

Le Groupe a décidé d'intervenir à nouveau auprès du Gouvernement.

Un Brin de Causette...



An'hui, v'là qui l'est encore question du vote des femmes et comme de juste, dans la Presse, on en voye qui sont parisiens et d'autres qui le sont point — comme si que nos bourgeois se riant point assez à la hauteur, pour glisser un bon de papier dans l'urne.

Tout ces questions tourmentent les cerveaux de ben du monde, qui s'échauffent et qui se divisent en deux camps : féministes et anti-féministes ! Chacun voulant avoir raison et c'est tout juste si qui ne venant point à se crêper le chignon... la raison du pus fort étant toujours la meilleure.

Y en a qui disent : — La femme es : un conseiller admirable, mais surtout quand son instinct de conservation n'est point ébranlé et menacé. Devant l'angoisse du péril immédiat, y a pu personne. Déjà du temps des Romains, Sévère Cécinaus déclarait que la compagnie des femmes embarrassait en temps de paix par son luxe et en guerre par ses frayeurs. Elle donnait à une armée romaine en marche l'apparence d'une émigration de barbares. « Leur sexe étant point seulement faible et incapable de soutenir la fatigue, mais y devenait cruel, antipathique, dominateur » — c'est gentiment, envoyé, comme on dit !

Y a belle lurette que le vieux Sévère est mort ; mais y en a qui ont hérité de ses idées et qui portent des jugements téméraires d'assus les femmes, qui sont justes bonnes à ce qui disent pour rester à leurs castroles, pour encailloter les gosses, s'acheter un flacon de sentabon, ou papoter toute la journée avec les ans et les autres. Comment voulez-vous leur confier un bulletin de vote ?

— Allons, mes bons Messieurs, soyez point si sévères, à l'égard du joli sexe, de celles qui tenant vot' foyer et qui sont à vot' goût, pisque vous les avez épousées, avec ou sans couronne. Y en a combien même qui sont quasiment pus malignes et pus courageuses que les hommes, qu'avant de la conduite et du mérite, qui dirigeant tout, comme si qu'elles portaient les culottes.

D'après les enquêtes dans les pays où les femmes sont admises à voter, on voye que l'intervention du « sexe faible » ne change guère l'équilibre politique. En général, la femme vote comme son mari, ou comme l'homme qui lui es : proche et qui le tient au cœur : père, fiancé, époux, ou frère. Le vote féminin double donc, à peu près, c'tui là des hommes qui sont « conscients et organisés ». Tu parles !

Mais les femmes s'intéressent point à les mêmes questions que nous autres, ou ben elles les voyent d'un autre aspect — c'tui là de la popote ! Les jolies phrases, les mots en l'air qu'on point de sens, terous les belles promesses qu'on fait dans les réunions, les laissent quasiment froides et les amusent point. Elles voyent le fond des choses, le but à arriver et pour dire la vérité, elles connaissent mieux calculer que nous.

Ceusses qui sont contre le vote des femmes, s'en vont répétant que la famille est la première cellule de la patrie, qu'on a point intérêt à la diviser en dressant la femme contre l'homme dans la mêlée électorale. Pour sûr qui aurait du grabuge quand c'est que l'épouse serait point du même bord que son mari... la réunion électorale se poursuivrait dans la chambre et gare le mobilier !

Si que les élections sont déjà point bonnes pour calmer les esprits des bonhommes et pour améliorer leur sort — on en voye les preuves ! — c'est point là peine de les empirer d'avantage en mettant la discorde, là ou qu'il est si bon d'avoir la paix et la tranquillité — chez soi !

maître jammot

Ne refermez pas ce journal sans avoir parcouru nos petites annonces des « OFFRES ET DEMANDES ». L'une d'elles peut vous intéresser.

Déclarations des surfaces ensemencées et des récoltes en blé

Agriculteurs, la loi du 24 décembre 1934 relative au marché du blé ne peut être appliquée efficacement et le Gouvernement ne peut prendre utilement les mesures propres à défendre le marché du blé, s'il n'est pas en possession de renseignements exacts sur l'importance des emblavures et des récoltes.

Les déclarations relatives à la culture du blé vous sont ainsi imposées pour la défense même de vos intérêts.

Déclarez la superficie des terres ensemencées en blé et l'étendue des terres labourables de votre exploitation.

Ces déclarations sont indispensables au Gouvernement pour évaluer, au moment voulu, l'importance de la prochaine récolte et pour prendre, en temps utile, toutes les mesures nécessaires pour assurer efficacement la défense du marché du blé au cours de la campagne 1935-1936.

Déclarez la quantité de blé récolté sur votre exploitation à la moisson de 1934.

Il n'est pas, pour le Gouvernement, de politique possible en matière de défense du marché du blé, s'il ne connaît pas le reliquat des récoltes antérieures qui vient, sur le marché, s'ajouter aux blés de la récolte de l'année.

Faites des déclarations sincères et complètes.

Quelle que soit l'importance de votre exploitation, vous devez faire vos déclarations du 15 au 31 mars prochain.

C'est pour vous une obligation, un devoir et un avantage parce que : 1^o Seuls, pourront profiter des avantages de la loi, ceux qui auront souscrit des déclarations régulières et complètes.

2^o Toute omission volontaire ou involontaire entraînera, pour son auteur, le retrait du bénéfice de l'exonération de la taxe à la production à partir du 1^{er} avril 1935.

3^o Les blés de la récolte prochaine pouvant être appelés à circuler avec un titre de mouvement, les agriculteurs qui n'auraient pas fait leurs déclarations régulières et complètes, se trouveraient dans l'impossibilité de faire sortir le blé de leur exploitation pour le conduire chez le négociant, chez le boulangier ou chez le meunier, même s'il s'agit de blé destiné à la consommation familiale.

4^o Tout agriculteur ayant omis de faire les déclarations ou ayant souscrit des déclarations incomplètes ou irrégulières, est passible d'une amende de 100 francs (article 37 du décret du 6 octobre 1934, portant codification des textes législatifs concernant l'organisation et la défense du marché du blé).

Producteurs, c'est à la mairie de votre commune que vous devez faire vos déclarations.

Vous trouverez à la mairie de votre commune, tous les renseignements nécessaires pour faire vos déclarations.

Celles-ci seront reçues du 15 au 31 mars seulement.

Concours du Meilleur Cidre de la Loire-Inférieure LE MERCREDI 10 AVRIL A LA FOIRE DE NANTES

Ce Concours aura lieu le mercredi 10 Avril, à la Foire de Nantes, dans la maline, à côté de notre Concours des Vins.

Il n'y a aucun droit d'inscription pour y participer. Seuls les cidres et poirés de la dernière récolte seront admis.

Prière de se faire inscrire dès maintenant à M. R. FAIVRE, Syndicat des Agriculteurs, 2, rue Scribe, à Nantes.

Des instructions paraîtront ultérieurement pour l'envoi des bouteilles.

Exposition internationale d'Aviculture de Nantes

C'est le 4 avril que s'ouvrira la IX^e Exposition Internationale d'Aviculture de Nantes, dans l'enceinte de la Foire Commerciale de l'Ouest, qui reçoit chaque année une moyenne de 50 à 60.000 visiteurs par jour.

Le Comité a fait cette année un effort plus considérable encore que les années précédentes et nul doute que la 9^e du nom ne le cède en rien à ses devancières.

La date elle-même, début d'avril, en pleine saison d'élevage, est un sûr garant des affaires qui s'y traitent, c'est l'époque de la vente des œufs à couvrir et des reproducteurs et tous les éleveurs qui viennent à Nantes y traitent sur place ou ensuite de nombreuses affaires.

Les droits d'inscription sont réduits à leur strict minimum : 30 fr. pour les parquets, 15 fr. pour les individus avec réduction de 50 0/0 pour les membres de la S.A. ou de 25 0/0 pour les Membres de la Société Centrale. Par ailleurs, dans nulle autre exposition en France, les prix ne sont aussi nombreux ni aussi forts. L'an dernier pour 2.400 sujets présentés, il a été décerné pour près de 20.000 francs de prix.

Nous ne pouvons pas aussi que Nantes est un centre d'élevage important et que la capitale de l'Ouest tient à maintenir bien haut sa renommée. Pour ce faire, la Société Avicole de l'Ouest, organisatrice de cette belle manifestation, n'a rien ménagé et la Foire de Nantes lui accorde un concours précieux, concours moral et concours financier, qui lui permet de faire aussi bien les choses.

Un concours industriel spécial pour les animaux du type industriel présentera des parquets de 1 mâle, 10 femelles dans des volières fabriquées spécialement à cet effet.

Cette année une tente spéciale sera aménagée pour les stands de matériel d'élevage, produits sanitaires, etc..., au prix très réduit de 20 fr. le mètre carré couvert. Les industriels qui viennent déjà très nombreux trouveront un local aménagé spécialement, en plein centre de l'Exposition.

Enfin, cette année, de l'exposition des oiseaux de cage et du volière sera très favorisée. Un effort considérable a été fait. Les exposants de cette catégorie auront les mêmes

LA CULTURE DE L'ASPERGE

Les difficultés de la vie agricole rendent, depuis quelque temps, les cultivateurs attentifs à tout ce qui peut apporter, à la ferme un surcroît de ressources.

La culture de l'asperge donne, à cet égard, d'excellents résultats. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle prenne, d'année en année, plus d'importance. Longtemps on l'avait considérée comme très difficile et on la laissait, les yeux fermés, la spécialité des jardiniers des alentours des grandes villes.

Aujourd'hui, l'asperge se cultive partout et sans peine et il n'est pas de domaine ou de ferme de quelque développement horticole qui n'en ait un bon carré dans son jardin potager. Aussi ce légume parfumé et si savoureux qui ne figurait jadis que sur les tables riches des citadins, se consomme-t-il couramment dans la plupart des campagnes.

L'asperge est une plante de la famille des liliacées ; les parties comestibles sont les jeunes tiges blanches ou vertes appelées turions. La graine conserve cinq ans son pouvoir germinatif et on en compte environ quarante-cinq au gramme.

Il existe relativement peu de variétés d'asperges : les deux plus estimées et les plus répandues sont l'asperge d'Argenteuil précocée, très productive et très grosse dont les turions sont un peu pointus et roses au sommet, l'asperge de Hollande présentant de gros turions teintés de rouge.

L'asperge est très rustique et réussit très bien dans un sol silico-argileux, léger et sain, s'échauffant facilement.

Lorsque l'emplacement de l'aspergerie est déterminé, il faut songer à incorporer au sol une forte fumure absolument nécessaire pour une production qui se prolonge jusqu'à treize, quatorze, quinze et même seize ans. On emploiera des engrais à décomposition lente ; les boues, les composts, le fumier de vache conviennent très bien. Ce travail de la fumure de fond se fera à l'avance, de préférence en automne, après avoir bêché le sol à trente centimètres de profondeur.

L'aspergerie se plante en griffes. Nous conseillons de les acheter dans le commerce plutôt que de se les procurer soi-même par semis, ce sera un an de gagné.

Ce sont toujours les plants d'un an que l'on doit choisir, car c'est une erreur de croire qu'en employant des plants plus vieux, la récolte sera plus prompte. Une bonne griffe doit présenter de grosses racines cylindriques, trois ou quatre bourgeons gros et bien nourris. Celles qui offrent de nombreux petits turions doivent être rejetées.

L'aspergerie, après avoir reçu sa première façon culturale et la fumure de fond, sera préparée ainsi un peu avant la plantation des griffes qui se fait en mars et en avril : on creuse des tranchées larges de cinquante centimètres, profondes de dix à quinze et distantes, d'axe en axe, d'un mètre vingt. La terre enlevée de ces sillons est rejetée sur l'espace qui sépare les planches et en forme les ados.

En mars ou avril, on plante dans le fond de la tranchée les griffes en les espaçant entre elles de quarante-cinq centimètres. C'est une plantation qui demande beaucoup de précaution pour ne pas blesser

la griffe. Celle-ci est placée sur un petit monticule de terre fine et quand la tranchée est ainsi garnie d'un bout à l'autre, on la comble avec de la bonne terre. Après avoir légèrement tassé le sol, on enfonce, à la place de chaque pied, une petite baguette indicatrice.

Pendant la végétation, on bine assidûment pour ne pas laisser subsister la moindre mauvaise herbe.

La première année, les ados qui séparent les lignes peuvent être utilisés pour y cultiver des légumes peu encombrants : salades, pommes de terre, radis, haricots nains, etc.

On récolte l'asperge lorsque le turion commence à pointer à la surface du sol. Eviter d'opérer quand le soleil est ardent ; la récolte se fait de préférence le matin à la rosée ou le soir. On doit, pour cueillir l'asperge, la tordre à la base ; on emploie aussi un couteau spécial, mais il a souvent l'inconvénient d'abîmer les jeunes pousses qui se trouvent à proximité. Si l'on doit conserver sa provision d'asperges pendant quelques jours, on les dépose dans une cave en les étalant sur de la paille humide.

On ne fait guère la récolte complète qu'à la quatrième année, jusque-là, on n'a soin de ne cueillir à chaque touffe que deux, trois ou quatre turions, les plus gros et les premiers arrivés. La cueillette commence pendant la deuxième quinzaine d'avril et se continue jusqu'à vers le 15 juin.

On estime qu'une aspergerie d'un hectare, contenant dix mille greffes et cultivée avec tous les soins possibles produit annuellement de huit à neuf mille kilos à partir de la cinquième année et peut laisser au cultivateur un bénéfice net de trois mille francs et plus.

Au printemps de la deuxième année, on remplace les pieds qui n'ont pas pris, on bine dans le courant de l'été et on tuteure les pousses pour les protéger contre le vent.

A l'automne, on coupe toutes les tiges et on enfonce des engrais : décomposition rapide à la surface des ados.

Vient-on, suivant la mode actuelle, fournir l'asperge verte de préférence à celle à pointe rose ? On n'a qu'à recouvrir par les turions et à garnir la plantation d'une couverture de grand fumier ou de litière qu'il suffira d'écartier au moment de la récolte.

Quant au moyen d'obtenir des asperges énormes, il est assez facile. S'il est sorti de terre, le turion est recouvert d'un étui spécial en bois, fixé au sol par des pattes et percé de trous à son tiers supérieur. L'asperge devient ainsi plus tendre sur une plus grande longueur, plus grosse et plus savoureuse.

Jean D'ARAUDES,
Professeur d'agriculture.

Sur votre blé anémié par le froid et les mauvaises herbes, mettez 200 kgs de chlorure de potassium mélangés à l'engrais azoté.

Phosphate bicalcique et Nitrate d'Ammoniaque

Il y a déjà un peu plus de trois ans que nous attirons périodiquement l'attention des cultivateurs de notre région sur l'intérêt que présente pour eux le phosphate bicalcique depuis que la Société « Potasse et Engrais chimiques » ayant mis parfaitement au point son procédé de fabrication peut en approvisionner régulièrement le marché à un prix très intéressant, compte tenu des qualités et du dosage de cet engrais.

Le phosphate bicalcique présente en effet l'acidité phosphorique entièrement soluble la forme soluble au citrate (c'est-à-dire immédiatement assimilable par les plantes) et à un dosage très élevé (38 à 40 %), ce qui réduit considérablement les frais de transport, de manutention et d'épandage. Sa grande finesse permet une répartition rapide et très heureuse dans le sol.

De plus, ce produit présente un avantage considérable pour la fabrication des engrais composés ; il évite les reprises en masse et permet d'utiliser, comme source d'azote, le nitrate d'ammoniaque, le plus intéressant des engrais azotés pour la plupart des terres de notre région, étant donné que l'azote s'y trouve mélangé sous forme nitrrique, molliée sous forme ammoniacale.

Ce sont ces raisons qui nous ont conduit à conseiller depuis trois ans aux cultivateurs de la Loire-Inférieure les principales formules créées par la Société P.E.C. à base de phosphate bicalcique, de nitrate d'ammoniaque et de chlorure de potassium (4-19-19, 8-16-16, 8-13-19, 10-10-20) qui, malgré leur prix élevé au sac, sont en fait très bon marché, étant donné leur haut dosage et leur remarquable efficacité.

Nous sommes heureux de constater aujourd'hui que l'Etat lui-même recommande, par l'un de ses Offices industriels, des formules analogues à base de phosphate bicalcique, de phosphate bicalcique et de chlorure de potassium. C'est là une éclatante confirmation de la valeur des engrais P.E.C. qui bénéficient aujourd'hui d'une expérience déjà longue qui a toujours affirmé d'ailleurs leurs excellentes qualités.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

L'APPLICATION de la LOI sur les VINS

Circulaire n° 1948 adressée à MM. les Directeurs des Contributions Indirectes, le 20 Février 1935

I. - Indivisions successorales

Aux termes de l'article 19 de la loi du 24 décembre dernier, dans toute indivision successorale en ligne directe, l'exploitation de toute autre forme d'exploitation en commun, chacun des héritiers est autorisé à souscrire une déclaration de récolte individuelle qui sert de base aux diverses obligations de redevances, les lois sur la viticulture. Les conditions d'application de ce texte ont été fixées par la circulaire n° 625 du 17 janvier 1935 (§ 20 à 22). Il a été précisé notamment que l'article 19 demeurait sans influence sur les déclarations de la récolte 1934. Or, un nouvel examen de la question a conduit à modifier cette interprétation.

Il est apparu en effet que si cette dernière respectait pleinement la lettre du texte, elle pouvait, à certains égards, être considérée comme ne répondant pas exactement à l'intention du législateur. En conséquence, les dispositions de l'article 19 précité pourront être appliquées aux déclarations de récolte souscrites en 1934.

Les co-héritiers indivisaires, désireux de bénéficier de cette mesure bienveillante devront, après avoir justifié de leur situation, remettre au Service les éléments de répartition nécessaires, quant à l'importance de leurs parts individuelles de récolte et aux superficies correspondantes du vignoble.

Des avis rectificatifs de redevances, de blocage et de distillation seront ensuite établis et notifiés.

II. - Arrachages de Vignes

Les articles 7 de la loi du 4 juillet 1931 codifiée et 16 de celle du 24 décembre 1934 accordent des dispenses partielles de blocage et de distillation aux viticulteurs qui justifient avoir arraché une partie de leurs

vignes et prennent l'engagement de s'abstenir de compenser ces arrachages par des plantations nouvelles.

Bien qu'en droit strict, les dispenses résultent des seuls arrachages réalisés postérieurement au vote des textes, une dérogation prévue par la circulaire n° 625 (§ 32) permet d'étendre l'exonération partielle de distillation aux destructions de vignes réalisées depuis le 8 juillet 1933 et de maintenir ainsi une corrélation étroite entre les dépenses de blocage et de distillation obligatoire. Afin de favoriser au maximum les arrachages volontaires de vignes, il paraît possible d'aller plus loin dans cette voie.

Tout d'abord, les exemptions partielles pourront être étendues aux viticulteurs qui ont opéré des arrachages depuis le 1^{er} octobre 1931 et n'ont pas usé du droit de remplacement que leur conférerait l'article 3 de la loi du 4 juillet codifiée. Le bénéfice leur en sera accordé dès qu'ils auront pris, à la recette buraliste (registre n° 17) l'engagement de renoncer à toute plantation nouvelle. Bien entendu, ceux qui n'auraient pas déclaré leurs arrachages dans les conditions prévues au paragraphe 17 de la circulaire n° 573 devraient, en fournissant toutes les justifications nécessaires, et notamment des certificats émanant des répartiteurs, rapporter la preuve de leur droit à remplacement.

Dans un autre ordre d'idées, les dépenses de blocage et de distillation prennent effet, en principe, à compter de la récolte qui suit les arrachages. Cependant, il semble opportun d'en étendre l'application à la récolte de 1934 et de réviser les décomptes de blocage et de prestation d'alcool en faveur des viticulteurs qui arracheront une partie de leurs vignes d'ici le 1^{er} mai 1935 et s'engageront à ne pas user de leur droit à remplacement.

Mais, sur ce point, des garanties sérieuses s'imposent pour éviter des abus. Dans tous les cas, la révision des décomptes sera subordonnée à la constatation matérielle des arrachages.

gés par le service, qui consignera les résultats de ses vérifications dans des actes libellés sur les portatifs 50 C bis. Ces actes seront eux-mêmes appuyés de certificats établis et signés par les répartiteurs de la commune et attestant la réalité des arrachages et la qualité des vignes qui en ont été l'objet. On ne saurait, en effet, faire bénéficier de la mesure, dans les exploitations de plus de 30 hectares frappées par les dispositions de l'article 8 de la loi du 24 décembre 1934 des vignes devenues, en réalité, improductives ou à peu près et condamnées à disparaître.

En règle stricte, les dépenses de blocage et de distillation sont calculées en fonction du rendement à l'hectare des trois années précédentes, sans que la quantité admise en déduction puisse dépasser la différence entre la récolte de la campagne en cause et la récolte moyenne des trois campagnes précédentes. Or, il est bien évident que, pour les arrachages qui ont été opérés depuis la récolte 1934, on serait opérés dans les jours à venir, cette dernière limitation ne pourra être observée. Le service devra donc effectuer les calculs en considérant simplement le rendement moyen à l'hectare au cours des années 1931, 1932 et 1933, sauf à négliger les récoltes déficitaires dans les formes et conditions fixées par la circulaire n° 625, § 31. Par mesure d'équité, la même solution sera adoptée à l'égard des viticulteurs qui avaient procédé aux arrachages avant les dernières vendanges ; en d'autres termes, la limitation tirée de la comparaison des récoltes globales ne leur sera pas opposée.

Il convient donc de considérer que l'article 6 précité pose seulement des principes à la lumière desquels devront être tranchés les divers intérêts légitimes.

III. - Exploitations communes

L'application des diverses mesures édictées par le statut viticole (redevances, blocage, distillation obliga-

toire) est basée sur la déclaration de récolte souscrite pour chaque exploitation. En principe, deux conditions doivent se trouver remplies pour qu'il y ait exploitation séparée (décret du 1^{er} août 1931, article 6) :

1^o L'exploitant doit être en possession de titres de propriété ou de location ayant date certaine ;

2^o La culture doit être opérée avec personnel aux gages de l'exploitant, matériel, instruments aratoires et chéptel particuliers.

Si la première de ces conditions est facile à établir et à constater, la seconde donne lieu à des contestations fréquentes, résultant de situations de fait nombreuses et variées, sur lesquelles il est parfois délicat de se prononcer.

Des ménagements avaient été consentis par lettre autographe n° 1480 du 22 janvier 1932 et confirmés par circulaire n° 573 du 19 septembre 1933 (§ 77). Mais la tolérance a donné lieu à des abus, et par lettre autographe n° 1856 du 27 juillet dernier rédigée après avis de la Commission interministérielle de la viticulture, il a été prescrit de revenir à la règle et d'assurer, désormais, une application stricte des dispositions de l'article 6 du décret du 1^{er} août 1931.

Depuis lors, l'examen de nombreux cas d'espèces a révélé que les modes de mises en valeur des terrains de culture sont, en fait, extrêmement variés et qu'à la vérité, il est très difficile de donner de l'exploitation agricole une définition conciliant les divers intérêts légitimes.

Il convient donc de considérer que l'article 6 précité pose seulement des principes à la lumière desquels devront être tranchés les divers intérêts légitimes.

VITICULTEURS !

Pour vos prestations d'alcool à l'Etat, consultez Prad et Degournay, 1, rue Lafontaine, Nantes, T. 115-27, 155-49. Renseignements gratuits, conditions les meilleures.

Ne remettez pas à demain l'emploi des Engrais St-Gobain.

Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquées avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol. Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».

Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 3 lames, franco de port, et une garantie de 1 an, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1935, derniers perfectionnements :
Barre 1 m., att. à 1 cheval, 1.780 fr.
à chx ou lim. 1.840 »
Barre 1 m. 30, att. à bœufs, ou chevaux, 1.900 »
Remise à nos adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER. pour ces trois modèles : 210, 220 ou 230 fr.
Autres marques et FAUCHEUSES A MOTEUR, nous consulter.

Couveuses et Eleveuses

« Marque « La Nationale », à régulateur bi-métallique ; aucune surveillance ; depuis 30 œufs jusqu'à 600 œufs, à partir de 395 francs. Eleveuses au pétrole et au charbon. Couveuses Mammouth, à chauffage central, jusqu'à 40.000 œufs. Eleveuses industrielles à sections, avec chaudière de 1.000 à 10.000 poussins. S'adresser au Syndicat.

Machines à Laver

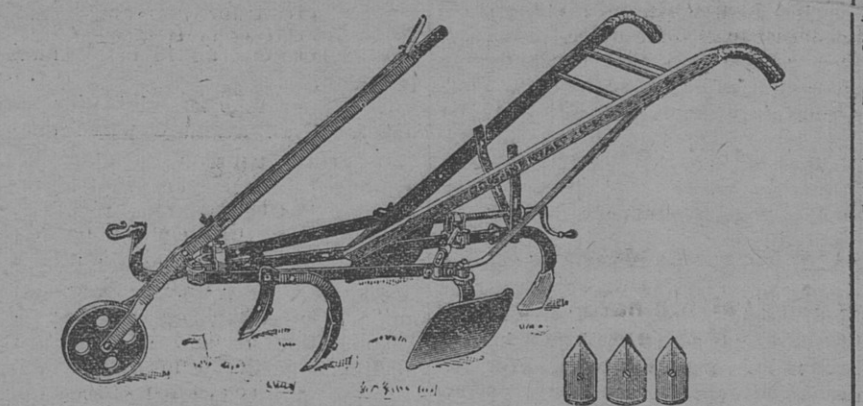
En tôle d'acier galvanisée. Sans fourneau, avec robinet : 405 fr. Avec fourneau et robinets : 730 fr. Avec moteur électrique et inverseur : 1.905 fr.
Prix départ et remise aux Syndiqués.

Soufreuses à dos

« Solfatara » double effet, à hélice 118 fr.
« Mistral » double effet, à brosse 118 »
Petite jaune, simple effet, à brosse 98 »
Ces prix s'entendent nets et franco gares de nos adhérents.

Houes-Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.



Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 cm, 2 versoirs, 1 soc de 175 cm à l'arrière et en plus : 2 lames de 75 cm et 1 lame de 100 cm 198 fr.
Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 cm ; 2 socs triangulaires de 250 cm et 1 soc triangulaire de 300 cm à l'arrière (pour travaux de sarclage) 193 fr.
Type 6 : Avec large raie à l'arrière : 2 lames de 75 cm, 2 versoirs et 1 soc bulteur à ailes mobiles (pour travaux de buttage) 216 fr.
Remise aux adhérents et port déduit sur facture gares réseaux
Majoration de 10 fr. pour Manchérons en bois
Nous pouvons livrer ces houes avec équipements divers pour tous travaux. Nous consulter.

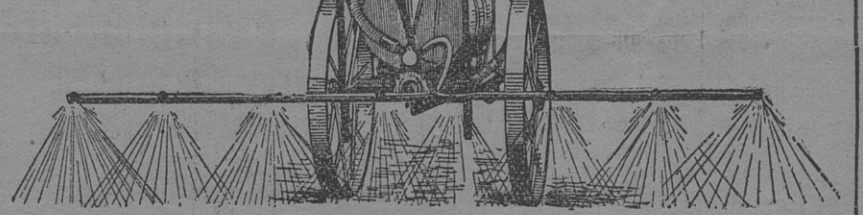
Râteaux à Cheval

Entièrement en acier ; dents plates, embayage très doux. Roues renforcées avec large bandage à nervures de roulement. Pédale soulevant les dents pour reculer. Siège à ressort réglable. Fonctionnement doux et silencieux. Modèles robustes, simples et durables.
Séries à dents serrées et types légers sur demande.

Type Fori, roues 1 m. 10 avec coussinets à roulements :	
22 dents, larg. travail 1 m. 05, 1.060 fr.	
24 — — — — — 2 m. 10, 1.100 »	
26 — — — — — 2 m. 25, 1.140 »	
28 — — — — — 2 m. 40, 1.180 »	

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents et Bonification de transport déduite sur facture.

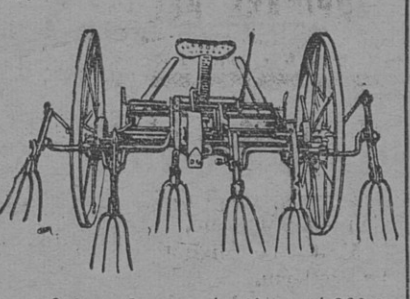
Pulvérisateur à Traction



Pour le traitement à l'acide des céréales et pour la vigne.
Pompe nouveau modèle à quadruple effet par diaphragmes et robinet à 3 voies. Tonneau bois 1^{er} qualité, châssis et roues métalliques. Rampe 3 mètres et 4 mètres 50 de large.
Les n° 1 et 2 sont actionnés à la main. Le n° 3 est actionné par les roues, tout en conservant le remplissage du tonneau. La pompe s'enlève facilement et peut servir à tous usages, débit : 5.000 litres.
Prix des pulvérisateurs complets, de 1.200 à 1.800 fr., suivant modèle.
Supplément pour rampe à vignes, 375 fr.
Pompe à quadruple effet, spéciale pour la vigne et autres usages, montée sur brouette, débit 5.000 litres, avec 5 mètres de tuyau. Prix : 600 fr.
Départ usine.
Remise à nos adhérents.
Tous autres modèles à traction et Pulvérisateurs mixtes sur demande.

Faneuses

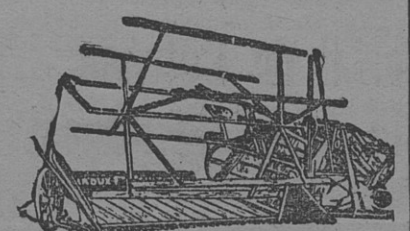
Modèles à « ourches », engrenages renforcés ; bielles extérieures doubles avec larges coussinets sur l'essieu. Bâti extra fort indéformable. Paliers graisseurs du vilebrequin à bague. Roues 1 m. 30 renforcées avec bandage acier. Relevage au pied et à la main, avec ressort d'équilibre. Embayage perfectionné. Travail 2 mètres.



Avec 6 fourches en 1 pièce. 1.260 fr.
Modèle léger, à roues basses 1.200 »
Livrées montées, port rembourré sur facture (gares grands réseaux). Remise aux adhérents.
Faneuses Rotatives à 5 rangs de dents. Largeur 1 m. 85, 2.000 francs. Tous modèles. Nous consulter.

Lieuses

Nouvelles lieuses renforcées, soigneusement étudiées. Robustesse des organes ; grande simplicité ; vilebrequin en acier forgé d'une seule pièce. Graissage facile ; fortes toiles ; roues renforcées ; faible largeur de voie ; emplacement des leviers évitant tout accident. Nouveau modèle très précis, ne donnant aucun ennui au conducteur.
Machine garantie 10 ans



Dernier modèle tout acier.
Coupe 1 m 50 avec charriot... 5.600 fr.
— 1 m 80 — — — 5.750 »
— 2 m 10 — — — 6.050 »
Grand porte-gerbes... 230 »
Conditions pour nos adhérents.

Biberons à Veaux

En fer-blanc étamé, robustes, faciles à nettoyer.
Modèle Vendée... 9 25
Modèle Loire-Inférieure... 14 25
Prix nets pour syndiqués, marchandise à Nantes.

Moteurs Electriques

Tous modèles, Nous consulter.



La Culture de l'Echalote

L'échalote est une variété d'ail originaire de la Palestine. On distingue l'échalote ordinaire ou grise dont le bulbe est allongé et l'échalote de Jersey dont le bulbe est plus gros et qui, à tous les points de vue, est bien supérieure à l'échalote ordinaire.

L'échalote demande une terre légère et fertile, bien ameublie au râteau, une exposition chaude ; elle redoute les fumures fraîches qui la font pourrir.

La plantation se fait avant l'hiver dans les terrains secs, en février-mars dans les autres. On utilise les caeux les plus allongés et les plus minces parce qu'ils sont les plus fertiles. Pour faciliter la pousse on déchire la partie supérieure des turgues. On enfonce les caeux à 4 ou 5 cm. dans les lignes distantes de 0 m. 20 à 0 m. 25 en laissant dans les lignes un intervalle de 10 à 15 cm. entre les plants. Au bout d'une semaine les premières feuilles commencent à sortir.

Les soins consistent en quelques binages pour maintenir le terrain propre et meuble. On verra parfois des tiges florales apparaître ; il faut les supprimer. En cas de sécheresse prolongée, seulement on arrosera copieusement.

En avril-mai, il arrive que le feuillage, pâli, s'est, comme l'échalote soufflée d'une maladie appelée grasse, pourriture ou échauffement, qui amène la décomposition des bulbes. Il faut alors aérer les bulbes en les dégageant de la terre qui les entoure. La grasse se produit surtout dans les sols compacts et humides, dans les années pluvieuses, dans les plantations faites trop profondément, ou ayant reçu une fumure fraîche. Pendant plusieurs années on évitera le retour, dans le terrain attaqué, des légumes de la famille des liliacées (oignon, ail, poireau). En juin l'échalote est parfois atteinte par la larve de la mouche de l'échalote (*anthomya platyura*) qui creuse les bulbes et en provoque la mort. Le remède consiste à arracher les sujets atteints et à les brûler.

En juillet-août, dès que les feuilles commencent à jaunir, on procède à la récolte. Si on tardait trop à faire cette récolte on l'exposerait à la pourriture. On laisse les échalotes sécher pendant quelques jours sur le terrain ou dans une allée au soleil. On les retourne plusieurs fois, on les divise et on en fait de petites boîtes qu'on suspend dans un grenier bien sec en évitant de les placer près d'une ouverture donnant accès à l'air extérieur. Dans ces conditions elles se conservent mieux que si on les étalait sur le plancher du grenier.

LE VIEUX JARDINIER.

LE DOSAGE DES ENGRAIS

Où va l'agriculture ? Question angoissante !

Toutes les compétences s'attachent à résoudre la crise agricole ; mais il faut constater un fait c'est que les cultivateurs, bousculés par les problèmes économiques qu'ils n'ont pas le pouvoir isolément de résoudre, n'agissent souvent pas au mieux de leurs intérêts immédiats !

Il y a peu d'années les cultivateurs avaient compris l'économie qu'ils avaient à prendre des dosages élevés, au lieu de sylvinite à 18 % de potasse pure on employait du chlorure de potassium à 49 % ; au lieu de superphosphate 14 % on employait du 16 % ou du 18 %, de même pour les scories, et cela parce que le cultivateur comprenait l'économie qu'il y avait à acheter le plus possible de matières fertilisantes dans un sac de 100 kilos.

Or, aujourd'hui, où les conditions ne sont plus les mêmes, où les moyens sont plus limités, où les transports sont encore l'un des éléments les plus onéreux du prix d'achat des engrais, que voyons-nous ? La vente des petits engrais reprend de plus belle, on délaisse le haut dosage économique pour acheter des bas dosages onéreux.

Le cultivateur se berne lui-même grâce à ce raisonnement simpliste qui ne résiste pas à la réflexion : « Je veux pour moins d'argent avoir le même nombre de sacs d'engrais à épandre que l'année dernière. »

Or, ce qui est important, ce n'est pas le nombre de sacs à l'hectare, c'est la quantité d'éléments fertilisants, et si vous avez deux sacs qui doseraient 40 % chacun, 80 kilos de matière utile, ceux-ci vous coûteront bien moins cher que si vous avez ces 80 kilos en huit sacs dosant chacun 10 %. Pourquoi ? parce que vous ne payerez le transport que de 200 kilos d'engrais au lieu de 800 kilos, et les transports sont chers !

Parce que vous n'aurez que deux toiles au lieu de huit, et les toiles, vous en avez souvent trop chez vous, puisque nombre de cultivateurs achètent leurs engrais en vrac.

Parce que l'épandage de ces 200 kilos sera beaucoup plus vite fait et moins fatigant que celui de 800 kilos.

Si vous tenez absolument au nombre de sacs, suivez bien ce conseil... Achetez deux sacs à 40 %, dépotiez-les, faites-en huit petits tas bien égaux, prenez six vieilles toiles en plus des deux premières, extrayez d'à côté de chez vous 600 kilos DE SABLE, mélangez le tout et rempotez dans les huit sacs, vous aurez ainsi 800 kilos d'engrais à 10 %, et il vous aura coûté peu cher puisque vous n'avez payé ni transport, ni frais de main-d'œuvre pour le mélange.

Quant à moi, j'épandrais à votre place mes 200 kilos et avec le sourire.

R. de DREUZY.

en année sèche... comme en année humide

LES AMMONITRATES RAPPORTENT TOUJOURS

Indices laitiers chez les Veaux et les jeunes Génisses

Communiqué du « Comité National de l'Elevage » :

Dès le moment où le veau s'est mis sur ses pieds, on peut déjà juger, d'après certains indices, de ses aptitudes laitières.

Un veau femelle doit avoir une expression vraiment féminine qui doit s'exprimer dans tout son extérieur. Les qualités de race d'une espèce laitière de grande qualité se manifestent déjà dans l'orientation des trayons, dans la finesse de l'ossature qui n'exclut pas la solidité et dans la noblesse de la tête. Le poids individuel des veaux nouveaux ne devie que rarement dans la moyenne. Des veaux particulièrement lourds et même de beaucoup d'os à la naissance, peuvent être forts et très résistants, mais leurs qualités laitières à l'âge adulte laisseront, en général, à désirer. Le poil d'un veau bien né, issu d'une race laitière, est souple, court et brillant ; il forme un épi sur le front et si cet épi se trouve exactement au milieu des deux yeux, cette caractéristique peut être considérée comme un nouveau signe laitière favorable. Si, par contre, l'épi est situé très haut ou si les poils autour de l'épi ont la tendance de s'aplatir, on peut douter des aptitudes laitières. Les lobes de l'oreille doivent être fins, à un tel degré qu'ils sont transparents quand un rayon de soleil les traverse. L'encolure doit être mince et élancée, sans être maigre, une encolure maigre étant en général un indice de faiblesse ou de dégénérescence.

Les épaules se rapprochent en général au point d'attache, mais elles doivent être solidement attachées au squelette et ne pas dépasser le niveau de la ligne dorsale, ce qui n'exclut pas que chez un veau âgé seulement de quelques semaines, elles apparaissent détachées. La poitrine n'a pas besoin d'être particulièrement large, si elle est spacieuse en profondeur, mais elle ne doit jamais donner l'impression d'être faible. Si, vue de devant, elle apparaît étroite, elle doit, comme précité, offrir le complément dans le sens de la profondeur et se continuer derrière les épaules dans un thorax de grande ampleur et bien arrondi. Ceci permet de conclure que les pommiers, rétrécis à l'avant, ont une extension d'autant plus forte vers le bas et vers l'arrière. Les côtes doivent être voûtées en forme de tonneau dans le tronc. Les côtes individuelles, d'autre part, doivent être espacées les unes des autres. Ces deux indices autorisent la conclusion que les organes digestifs sont bien développés, ce qui est de première importance pour la carrière future de l'individu qui, avant de pouvoir et pour pouvoir produire beaucoup doit pouvoir absorber beaucoup. Puisque son alimentation ne doit pas être trop copieuse, il faut qu'il soit capable d'utiliser rationnellement aussi des fourrages poudreux et volumineux, tels

le foin et la paille et des céréales de déchet.

Il faut donc déjà, chez le veau, considérer les aptitudes de l'individu à assimiler des fourrages de seconde qualité. La ligne dorsale doit être droite, à l'exception d'une cavité dans le rein qui n'est que très légèrement indiquée chez le jeune animal, mais qui s'accroît de plus en plus avec l'âge. Cette cavité dans la région du rein est également considérée comme un bon signe laitière. La croupe a déjà chez le veau femelle, ayant de bonnes aptitudes laitières, une grande ampleur, de sorte que, si on le voit de devant, le haut de son corps a un aspect triangulaire, tandis que le dos du veau qui ne possède pas les indices caractéristiques pour une bonne race laitière ou de ceux issus de races de boucherie ou de travail, se présente sous une forme plutôt rectangulaire. Au cours du développement futur, la croupe gagne encore davantage en ampleur, toute bonne vache laitière ayant un bassin très large et étendu. Ceci est indispensable, puisque autrement il manquerait à la mamelle la base d'attache spacieuse qu'il lui faut. Le développement futur de la mamelle peut souvent être déjà indiqué chez les jeunes veaux. Si, par exemple, dans la région où la future mamelle s'attache, des masses musculaires horizontales solides et bien reliées entre elles se présentent, on peut espérer que celles-ci formeront le point de départ pour une mamelle solide et de grande capacité. Si, par contre, les masses musculaires se présentent sous forme de ballons plus ou moins isolés, on ne peut, en général, s'attendre à un rendement laitier ultérieur particulièrement élevé. Au moment où la mamelle commence à se former elle doit devenir solide, lisse et brillante. Des mamelles petites, molles et plissées conduisent à des résultats décevants.

La peau doit être fine et pouvoir être facilement pliée sur les côtes. Il existe également un rapport entre les caractéristiques de la peau et celles des cornes. Celles-ci ne sortent, chez des animaux ayant de bonnes aptitudes laitières, qu'avec un certain retard et sont alors très fines. Leur orientation et leur longueur, au cours de leur développement futur, sont moins significatifs. Si les cornes sont, chez un taureau, orientées d'une façon strictement verticale, cela indique un gros mangeur. Un pareil taureau peut engendrer de bonnes laitières, mais il sera, du moins personnellement, difficile à nourrir. Des cornes grossières ne sont pas très appréciées chez les vaches laitières, mais on ne doit pas les juger d'une façon trop rigoureuse, plus d'une bonne laitière ayant des cornes grossières.

Les frontal, par contre, représentent un indice plus important pour les qualités d'une vache. Il doit, en principe, être plat ; une orientation légèrement convexe doit, en cas de déviation de ce principe, être jugée plus favorablement qu'une orientation concave. Un front bas forme un mauvais indice laitière.

Enfin, il faut aussi tenir compte de la queue. Celle-ci doit être longue et mince et ses vertèbres doivent être espacées. Le poil au bout de la queue doit être large et nombreux. La couleur de la robe n'a, en principe, aucune influence directe sur la production laitière, elle est surtout importante en ce qui concerne le prototype extérieur de la race. D'autre part, il est souvent prétendu que des vaches moins fortement pigmentées sont de meilleures laitières que celles ayant une pigmentation très accentuée.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 25 Février 1935

ANIMAUX	Ancetés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.314	3.340	5 30	4 30	3 20	6 10	3 18	2 35	1 00	3 78
Vaches.....	2.041	1.930	5 10	3 80	2 90	6 40	3 02	2 10	1 45	4 10
Laureaux.....	520	500	3 80	3 20	2 80	4 20	2 28	1 75	1 40	2 60
Veaux.....	1.821	1.700	9 40	7 70	6 50	10 60	5 65	4 38	3 57	6 30
Moutons.....	11.415	11.300	14 70	10 70	9 00	15 80	7 35	5 02	3 95	7 90
Porcs.....	1.881	1.881	5 58	4 86	3 58	6 14	3 90	3 40	2 50	4 30

Du Jeudi 28 Février 1935

ANIMAUX	Ancetés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.200	1.100	5 40	4 40	3 30	6 20	3 25	2 42	1 65	3 85
Vaches.....	804	704	5 20	3 90	3 00	6 50	3 12	2 14	1 50	4 15
Laureaux.....	280	264	3 90	3 30	2 90	4 30	2 41	1 80	1 45	2 65
Veaux.....	1.777	1.650	9 50	7 90	6 70	10 70	5 70	4 50	3 68	6 42
Moutons.....	6.683	6.500	14 70	10 70	9 00	15 80	6 35	5 02	3 95	7 00
Porcs.....	1.357	1.357	5 44	4 86	3 28	6 14	3 80	3 40	2 30	4 30

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.875. — Maine-et-Loire, 275 ; Sarthe, 145 ; Mayenne, 235 ; Loire-Inférieure, 135 ; Indre-et-Loire, 85 ; Deux-Sèvres, 140 ; Vienne, 610 ; Vendée, 225. — VEAUX : 1.821. — Maine-et-Loire, 160 ; Sarthe, 370 ; Mayenne, 20 ; Loire-Inférieure, 10 ; Indre-et-Loire, 40. — MOUTONS : 11.415. — Maine-et-Loire, 400 ; étrangers, 632. — PORCS : 1.881. — Maine-et-Loire, 130 ; Sarthe, 70 ; Mayenne, 15 ; Loire-Inférieure, 205 ; Indre-et-Loire, 110 ; Vendée, 20.

LE LAIT

Les cours du lait accusent partout une baisse. A quoi attribuer cette fluctuation ?

Cette chute des cours laitiers, anormale pour la saison, est la résultante d'une économie agricole mal dirigée depuis longtemps, d'accords internationaux désastreux pour l'agriculture ; elle marque un nouveau pas vers une misère paysanne plus grande, dont la répercussion ne peut manquer de se faire ressentir encore davantage sur toute l'économie nationale.

Il ne faut pas oublier que l'agriculteur vend, en moyenne dans l'année, ses produits au coefficient 2,5, alors qu'il achète, cependant, ce qui lui est nécessaire au coefficient de 5 à 7 ; il voit donc par conséquent son pouvoir d'achat diminuer très rapidement.

Le résultat inévitable de ce déséquilibre entre l'achat et la vente, de cette déflation, plus ou moins voilée, de la valeur des produits agricoles, ce sera de plus en plus et c'est déjà l'usine qui ferme, le commerce qui fait faillite, le chômage croissant ; cependant que les charges de l'Etat sont et restent au coefficient de 8 à 10 !!!

Combien de temps cela durera-t-il ? Nul ne peut le prévoir, aussi longtemps peut-être qu'il existera trop d'apathiques gémissants, qui résistent à cette nécessité absolue de se grouper sous les drapeaux d'Unions dont ils entravent, par leur somnolence, les actions de défense.

Pour l'Union Centrale des Producteurs de lait : R. DE LA BRETONNIÈRE.

Pour détruire les TAUPES, un seul produit :

"LA TAUPINASE DELBA" Efficacité remarquable - Economie Flacons 3 et 4 l. - Toutes Pharmacies

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 4 mars. — Vallet, Nozay, Saint-Etienne-Montluc.
Mardi 5. — Le Bignon, Riaillé, Blain, Le Pellerin.
Mercredi 6. — Machecoul, Châteaubriant, Fégéac.
Jeudi 7. — La Chevrolière.
Vendredi 8. — Héric, Rouans, Sainte-Pazanne.
Samedi 9. — Guenrouët.
Dimanche 10. — Sautron.

La Vie Syndicale

Saint-Julien-de-Concelles

Les producteurs de chanvre et d'osier sont priés de bien vouloir assister à la réunion annuelle qui aura lieu le dimanche 10 mars, à 9 heures, à l'Ecole des Gargons de Saint-Julien-de-Concelles.

Les membres du bureau voudront bien arriver un quart d'heure avant la réunion.

Le Loroux-Bottreau

Nombres gagnants de la Souscription-Participation de la Journée des Vins du 17 février 1935 :

Le n° 224 gagne la demi-barrique de Muscadet (fût et droits non compris) ; le n° 795 gagne les 50 bouteilles de Muscadet ; le n° 1441 gagne les 25 bouteilles de Muscadet ; les n° 629, 1997, 761, 1175, 1337 gagnent chacun 10 bouteilles de Muscadet ; les n° 612, 568, 765, 990, 1681, 1496 gagnent chacun cinq bouteilles de Muscadet.

Les lots sont dès maintenant à la disposition des heureux gagnants. S'adresser au Secrétariat du Comité cantonal des vins.

efficaces pratiques concentrés

LES ENGRAIS



conviennent à tous les sols répondent aux besoins de toutes les cultures

Pour tous renseignements s'adresser à votre dépositaire du Syndicat qui doit vous en livrer

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

114. — VIGNOBLES et PEPLINIÈRES des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel blanc n° 4986, 5409, 6980 ; Seibel rouge n° 4042, 5437, 5455, 5487, 7053, 8745, 8748, 8916, 11803 ; Coudere 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. — Indre-et-Loire, 130 ; Sarthe, 70 ; Mayenne, 15 ; Loire-Inférieure, 205 ; Indre-et-Loire, 110 ; Vendée, 20.

131. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, Domaine de la Ronde, à Jannay-Clan (Vienne).

144. — A vendre BEAUX PLANTS

POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours. Maison de confiance. Prix imbattables à qualité égale.

Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociaux au tarif

DENTISTES d'IDALGO de PARIS Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes

DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées ; boutures et plants racinés ; plants extra.

Hybrides blancs : Seibel N° 880, 4986, 6468 ; Baco 22 A.

Hybrides rouges : Seibel N° 4643, 5455 ; Baco N° 1 ; Gaillard N° 2.

Très beaux plants greffés bien soudés et racinés, greffons sélectionnés, greffe anglaise, à la main, sur 3309 : Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Seibel 5455. Authenticité garantie. S'adresser à Allard Jules fils, au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.). Prix-courant franco sur demande.

148. — A vendre PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs racinés, en plants extras :

Blancs : Seibel 880, 4986, 5061, 5409, 6468.

Baco 22 A, Bertille-Seyve 450, Gaillard 157.

Rouges : Seibel 4643 (le Roi des Noirs), 5163, 5437, 5455, 5487, 6905, 8745 ; Baco N° 1, Bertille-Seyve 2862.

Greffes extras sur 3309 : Muscadet, Colombard.

Hybrides nouveaux : Rouges : Seibel 7053, 8745 8916.

Blanc : Seibel 10173. Prix-courant franco.

Authenticité garantie sur facture. S'adresser chez A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

153. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-Loire) offrent PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Gros-Plant, Pinot, Colombard, etc... ; plants extra et hybrides racinés et greffés 4986, 4643, 5409, 6468, 7053, Baco, Bertille-Seyve, Othello, etc., à de bonnes conditions.

10 Pommiers, tiges 2 mètres, 10 à 12 cm. de tour, 120 fr. ; 8 à 10 cm. de tour, 90 fr. Poiriers basse tige variés, 40 fr. Franco toutes gares. Prix-courant franco.

160. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse Hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert-Morice, à Sainte-Luce (Loire-Inférieure).

9. — Les Pépinières « Perrault-Leclerc et Clémot », Montrevaux (M.-et-Loire) offrent tous PLANTS DE VIGNE, greffés et directs. Prix-courant sur demande. Authenticité garantie. Maison de confiance, la plus ancienne de la région (fondée en 1816).

12. — A vendre PORCELETS sevrés, castrés, de 10 à 30 kilos, race

anglaise très rustique, très vigoureux, s'engraissant rapidement. S'adresser : Elevage de la Julienne, Saint-Etienne-de-Montluc, Téléphone n° 49.

15. — A vendre PLANTS DE VIGNES, greffés et soudés : Muscadet, Gros-Plant et Pinot ; Greffons sélectionnés ; Hybrides producteurs directs blancs et rouges d... meilleures variétés. Authenticité garantie. 50 francs de remise par mille à ceux qui se recommanderont du Syndicat. S'adresser à Plassier Louis, viticulteur au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).

20. — A vendre VOITURE ANGLAISE, roues caoutchoutées et équipage. S'adresser à M. Pauvert, 135, rue des Hauts-Pavés, Nantes.

22. — Elevage Port-Bossiniot, St-Philbert-de-Grandlieu (L.-I.) : Œufs à couvrir de : Poules Favorolles, Coucou de Malines, Leghorn blanches ; de Pintades grises, Dindons noirs de Sologne, Oies de Toulouse Agricoles. — Œufs à couvrir également de superbes Canards Nantais ayant fait trois premiers prix à Paris. — Pigeons gras Mondains. — Lapins blancs de Vendée et Angora.

25. — A vendre une BATTEUSE « Merlin » n° 4, coffre à engrain (18 ans de service) et un batteur de rechange à l'état neuf. S'adresser au bureau du Syndicat.

26. — A louer pour le 1^{er} novembre prochain, une FERME de 12 hectares, comprenant maison, écuries, bâtiments d'exploitation, jardin, terre, prés, vigne et verger ; situé à 1.500 m. du bourg de Sautron, au lieu dit la Guillaucherie. S'adresser à M. Pierre Châtelier, expert à Couëron (L.-I.).

27. — A vendre ou à louer MAISON située au bourg de Prinquiau, Bon café, très grands logements, jardin. Maison conviendrait à n'importe quel genre de commerce, ferme ménage, mécanicien de préférence. M. Datin, à Prinquiau (L.-I.).

28. — A louer FERME de 5 hectares (de suite), avec jouissance du mobilier, des bestiaux et du matériel agricole. S'adresser Comte A. d'Anthénaise, La Jaillière, par Varades (Loire-Inférieure).

DEMANDES

28. — VEUVE 30 ans (fils de 5 et 3 ans) désire place basse-cour, vacherie ou jardinière. Excellentes références. S'adresser au Syndicat.

29. — On demande MENAGE, mari jardinier, ferme basse-cour. Références 1^{er} ordre exigées. Ecrire au Syndicat, qui transmettra.

30. — On demande FEMME, âgée 35 ans ou plus, pour tenir ménage veuf et aider un peu travaux culture. S'adresser au Syndicat, de suite.

31. — On demande MENAGE jardinier, femme basse-cour ou petite culture. S'adresser au Syndicat.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'apprécient les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils paieraient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent.....	8 fr.
les autres.....	4 fr.
Plombages.....	12 fr.
Dentier, la dent.....	16 fr. 05

Exemple :

Dentier 10 dents, 2 crochets.....	203 fr. 15
Dentier complet, haut et bas.....	499 fr. 50

Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

8, Rue de la Paix — NANTES

Téléphone 113.37

Nous nous chargeons de la pose du LINOLEUM et du TAPIS

DEVIS SUR DEMANDE

FEUILLETON DU Bulletin 51

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
PAR
MAX DU VEUZIT

— Quelles annotations ?
— Comment ? N'as-tu pas parcouru ce carnet !

— Si... j'ai lu tout ce qui concernait « autrefois » Mais je n'ai rien vu qui ait été écrit récemment, comme vous le dites. Ma mère parut surprise et prenant le petit livre elle me le tendit.

— Tu ignores cette page ?

— C'est la première fois que je la vois. Et en effet, je n'avais pas remarqué les quelques lignes qu'elle me montrait.

Elles avaient été écrites, à la fin du carnet et après une vingtaine de pages restées blanches.

— Tu vois... ce sont des dates et des noms de pays : Le Soudan, le Congo, le Cap, le Couando, le Transvaal, Le Nil, les Balkans, tous ces noms suivis de dates... En apparence, cela ne veut rien dire, mais

si on rapproche ces noms de l'itinéraire suivi par ton père depuis quatorze ans, on s'aperçoit que ces notes sont terriblement révélatrices.

De la joie parut sur mon visage. Au fond, j'étais contente de voir que ma mère arrivait à la vérité sans que j'eusse été obligée de lui révéler mes propres observations. En parlant, elle avait achevé de s'habiller.

— Vois-tu, fit-elle, ces notes on crayon ont été écrites par ton père ou par quelqu'un le connaissant tout particulièrement puisqu'on est au courant de toutes ses péripéties. D'un autre côté, ce carnet te fut remis par un homme qui reçoit chez lui un monsieur que ton père a vu à Marseille, il y a quelques semaines... Je veux tirer cela au clair sans plus tarder.

— Qu'allez-vous faire, ma mère ?
— Aller à la Châtaigneraie.
— Vous ?

— Pourquoi pas ? N'ai-je pas un prétexte tout trouvé, je désire rentrer en possession du portrait de ton père et monsieur Spinder a promis de donner une réponse aujourd'hui.

— Désirez-vous que je vous accompagne... pour les présentations, offrirai-je timidement ?

Elle se mit à rire. Jamais, encore, je n'avais entendu ma mère rire si souvent ! Et se posant, debout, devant moi, elle me répondit gaiement :

— Mon nom suffira, je pense, à m'ouvrir les portes de la Châtaigneraie... par ailleurs, si je suis mauvaise mine qu'il me faille ta recommandation pour être bien reçue.

— Oh, mère, protestai-je, amusée par sa réflexion, je n'ai jamais voulu dire une chose pareille.

Puis la regardant, si fine, si distinguée dans son élégant fourreau de satin noir, j'ajoutai avec émotion :

— Comme vous êtes jolie, maman, avec cette expression de joie sur le visage, comme vous êtes touchante aussi, si fragile dans vos vêtements noirs ! Oh que je voudrais que mon père se trouvât sur votre route, aujourd'hui ! Est-ce qu'il pourrait résister à l'appel doublement irrésistible de votre charme et de votre tendresse.

— Alors, dis-moi bonjour pour me porter bonheur.

Elle me prit la tête dans ses deux mains et me regarda avec affection.

— Brave petite Solange ; pour m'épargner des désillusions, n'aie voulu m'apporter jusqu'ici que des certitudes. Ton amour filial pour l'absent que je n'avais pas entrevenu pourtant, t'a guidé jusqu'à ton père ; mais des doutes te restent encore. Et tu hésites à parler... Chasse tes dernières craintes, ma Solange : le cœur d'une femme

32. — JEUNE MENAGE de culti-
vateurs, 30 ans, deux enfants, cher-
che place pour gérer ferme de
10 hectares au moins, ou tout emploi
similaire. Références premier ordre.
Prendre adresse au Syndicat.

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remontages de fèves.....	45 »
Riz Saigon n° 1.....	frs variable
Brissures de Riz.....	62 »
Issues de Riz.....	50 »
Farine de Manioc.....	53 »
Farine « Le Titan » pour pores et bovins, les 100 kil. départ.....	68 »
Farine Armide « Armor » qualité courante.....	70 »
qualité extra-blanc.....	75 »
Farine « Kystell ».....	105 »
Farine lactée T. T.....	175 »
Mais pour volailles, au cours Tourneau amélioré Chepteline	79 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE	
Provende « Sucraff » N° 1.....	67 »
« Sucraff » N° 2.....	65 »
ALIMENTATION DES BOEUFs	
VAUGHES ET VEAUX	
Optima lait : cordon vert.....	logé 75 »
cordon rouge.....	logé 83 »
Optima vœux d'élevage : cordon vert.....	logé 75 »
cordon rouge.....	logé 83 »
Optima engraissement : pour boeufs.....	logé 84 »
« arine lactée Optima pour vœux, le sac de 5 kil... »	11 »
Quantité importante, nous consulter.	

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélassé, logé	80 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc- cédané, avoine, tourti), logé	84 »
ALIMENTATION DES PORCS	
Optima pour engraissement des porcs.....	80 »
Optima pour porcelets et truies.....	100 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes- Saint-Joseph ou pris à l'usine.	

Proviendeine

Pour l'élevage des porcelets et
engraissement des porcs, 14 fr. la
boite, pris au Syndicat.

Aliments mélassés

Mélasse Say.....	69 »
Son mélassé Say.....	66 »
Paille mélassée Say, 50 %.....	60 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris- Gobelins et Pont-d'Ardes.	

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons.....	140 »
Granulé condensé.....	105 »
Grande Pondeuse.....	110 »
Farine de viande.....	140 »
Poudre d'os verts.....	90 »
Coquilles huîtres broyées.....	60 »
Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.	

Société anonyme «Ovox»

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses.....	107 »
N° 2 pour sujets en crois- sance.....	115 »
N° 2 bis, pour poussins.....	135 »
N° 3, pour poussins.....	115 »
N° 3, pour poultes en mue.....	115 »
Coquilles d'huîtres, non log.	61 »
Boulettes « LAPOX », non log.	95 »
Farine de viande, non logée.	165 »
par 50 kilos, majoration; toiles facturées 250 non reprises.	

Savons

Croix d'Or.....	210 »
G. H. B.....	215 »

Sulfate de Cuivre

Sulfate de cuivre français.....	122 »
Sulfate de cuivre anglais.....	125 »

Par quantités de 500 kilos et plus,
nous consulter, ferons des prix
spéciaux.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales
et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, 28 février.

Farine de froment.....	135 »
Ble blanc nouveau.....	74 »
Avoines grises ou noires.....	49 »
Avoines bigarrées.....	45 »
Sarrasin Bretagne.....	58/59 »
Sarrasin (Côtes-du-N.).....	59 »
Orge indigène (Côtes-du-N.).....	59 »
Son bonne fabrication, région.....	39 »

Ces prix s'entendent par wagon com-
plet, départ lieu de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 22 février

VEAUX : 549. — Le kilo sur pied : 1re qualité, 4 à 5/75 (tous les kilos payables).	
BOEUFs : 12. — Le demi-kilo : De- vant : 1re qualité, 2 à 2/50; 2e qual., 1 fr. à 1/75; 3e qual., 0/50 à 0/75. — Derrière : 1re qualité, 3 fr. à 3/75; 2e qual., 1/75 à 2/25; 3e qual., 0/75 à 1/25.	
MOUTONS : 233. — Le demi-kilo : 1re qualité, 7 à 8 fr.; 2e qual., 5 à 6. AGNEAUX. — Sans tarif.	

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 549. — Moyenne, 2/50 à 3/75.	
--------------------------------------	--

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, 27 février.

Artichauts, les 12, 15 fr. — Bette-
raves, les 12, 5 fr. — Carottes, le paquet,
6 fr. 40. — Céleri rave, les six, 3 fr. 50.
— Céleri blanc, les six, 4 fr. — Choux
pommes, les 8, 6 fr. — Choux-fleurs,
la pièce, 1 fr. 25. — Choux Bruxelles,
le kilo, 1 fr. 25. — Gresson, les 12,
6 fr. — Chiroïres, les 12, 1 fr. — En-
dives, le kilo, 2 fr. — Escar-
roles, les 12, 1 fr. 25. — Epinards, le
kilo, 3 fr. — Laitues, les 20, 2 fr. —
Mâche, le kilo, 1 fr. — Navets, la
botte, 0 fr. 75. — Noix, le kilo, 3 fr.
— Oseille, le kilo, 2 fr. — Oignons,
le kilo, 0 fr. 70. — Pommes, le kilo,
1 fr. 75. — Pissenlits, le kilo, 2 fr. 50.
— Poireaux, la botte, 3 fr. 50. — Radis,
les 12, 6 fr. — Salsifis, le paquet,
1 fr. 25. — Scorsonères, le paquet,
1 fr. 25. — Pommes de terre, le kilo,
0 fr. 40.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 27 février.

POMMES DE TERRE

On cote aux 100 kilos, wagon départ,
marchandise en vrac : Parisienne du
50; Royale d'Orléans, 50; Etoile du
Nord du Loiret, 44; Eclaircieur Paris
(ex culture), 35 à 40; du Nord, 49 à
52; Sarthe, 44; Oise, 46; Jeanne ronde
Limousin, Creuse, Aveyron, 22; Sar-
the, Loiret, 20; Bretagne, 17; Alsace,
26; Rosa Meurthe-et-Moselle, 34; Mar-
ne, 44 à 45; Meuse, 50 à 51; Ardennes,
52; Aube, 52; Loiret, 46; Sarthe, 35
à 36; Morbihan, 46; Côtes-du-Nord, 40;
Loire-Cher, 45; Saône-et-Loire, 31; Bre-
tagne, grosses tréces, 34 à 35; toutes
venantes, 30; Loiret, 54; Poitou, 41;
Maine-et-Loire, 39; Creuse, 38; Early
Potato, 40; Sainfoin (Canada), Bre-
tagne, 36; Fin de Siècle Bretagne, 31;
Alsace, 26 à 27; Hollande de Bretagne,
27; Chardonnay Bretagne, 14 à 15/50;
Beauvais Sarthe, 15 à 16; Bretagne,
20; Limousin, 21; ainsi qu'auvergnat
Fleuve Yonne, 30; Bretagne, 36; Mer-
le, 15; Royal Kidney Loiret et Marne,
40 fr.

CAROTTES ET NAVETS. — Affaires insignifiantes.

OIGNONS. — Affaires très calmes.

Aux 100 kilos, wagon départ, mar-
chandise logée : Auxonne, 52 à 53;
Roscoff, 48; Poitou, 58 à 60; La Fère,
58; Verbeur, 58; Mazé, Toulouse, 50;
Agen, 35.

LÉGUMES SECS

Paris, 27 février.

On cote aux 100 kilos, logés départ :
Lingots Nord, 270; Vendée, 270; Bour-
gogne, 215; Landes-Pyrénées, 215. Fla-
vies Nord, 220; Cocos Landes, 215.
Plats Midi, nature, 215; gros, 235;
extrats, 240. Cherviers Arpajon Dour-
dan extra, 440 à 480; ordinaires, 400
à 450. Fèves, 180 à 200. Pois ronds
4 à 4/50; décolorés, 225. Lentilles
vertes du Puy, 325.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

On cote par balles pressées, haute
densité, aux 100 kilos, départ Centre,
Ouest, Nord :

Paille de blé : 14/50 à 16; d'avoine,
14 à 15; orges ou escourgeons, 14/50
à 15/50.

Poin, 30 à 32; Luzerne, 32 à 34;
Trèfle, 29 à 30.

Fourrages

On cote suivant lieux de production,
les 1.000 kilos :

Paille de blé récolte 1934 :
pressée, 250/260
bottes, 250
Foin nouveau, les 500 kilos 160 à 190
suivant région et qualité.

Cours des Vins

Muscadet 1934.....	275 à 325
Gros-Mant 1934.....	120 à 170
Seiche 1934.....	110 à 150
Noah 1934.....	90 à 110

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :
Boeufs. — 1re catégorie, 5 à 10 fr.;
2e cat., 2 à 2 fr. 50; 3e cat., 1 à
1 fr. 50.
Vœux. — 1re catégorie, 5 fr. à 9 fr.;
2e cat., 4 fr. 50; 3e cat., 3 fr. 50.
Moutons. — 1re catégorie, 9 fr.;
2e cat., 7/50 à 8 fr.; 3e cat., 5/50.
Porcs. — 3 fr. 50 à 6 fr.
Beurre. — 6 fr. 50 à 7 fr. 50.
Lait. — La douzaine, 3 à 4 fr.
Lapins. — 6 fr. à 6 fr. 50.
Poulets. — 6 fr. à 6 fr. 50.

ANCIENS

Poulets, le demi-kilo, 4/25 à 4/75;
oies, 3 à 3/25; pigeons, le couple, 8
à 10 fr.; lapins, la livre, 2/50 à 2/75;
œufs, la douzaine, 4/25 à 4/50; beurre,
la livre, 5/50 à 6 fr.; vœux, le kilo,
4 à 5 fr.; porcs, 3/50 à 3/75; pores de
lait, 80 à 120 fr.

CANDÉ, 25 février.

Orge, 60 à 65 fr. les 100 kilos; avoine,
60 à 65 fr. Paille, 250 à 245 fr. les
1.000 kilos; foin, 400 à 450 fr. Pailles,
35 à 36 fr. la coupe; poulets, 24 à 32 fr.
Poules, 24 à 32 fr. la pièce; canards,
la couple, 25 à 30 fr.; vœux, le kilo,
ple; oies grasses, 5 à 5/50 le kilo; oies
courantes, 34 à 40 fr. la couple; lapins,
la couple, 8 à 10 fr.; pigeons, 8 à 10 fr.
la couple; œufs, la douzaine, 2/50;
beurre, la livre, 6 à 7 fr.

Porcs gras, le kilo, 3/50 à 4 fr.; pores
maigres, 120 à 160 fr. pièce; porcelets,
70 à 110 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT, 27 février.

Beurre ordinaire, le kilo, 9 fr.;
beurre fin, 12/50 à 13 fr.; œufs, la
douzaine, 4 à 5.
Poulets, 9 à 13 fr. la pièce; canards,
9 à 11 fr.; lapins, 9 à 12 fr.; oies, 20
à 22 fr.

Galets de travail, 2.000 à 2.900 fr.
la paire; bœufs gras, 2 à 2/50 le kilo;
vaches laitières ou amouillantes, 1.000
à 1.400 fr.; vaches grasses, 1/50 à 1/75
le kilo; génisses, 800 à 1.200 fr.; vœux
de lait, 3/50 à 4 fr.; pores gras, 3/50
à 4/25; moutons, 4/50 à 5/50; pores
de lait, 70 à 100 fr.; pores maigres,
150 à 200 fr.; pores gras, 3/40 à 3/50
le kilo.

NOZAY, 25 février.

Beurre ordinaire, le kilo, 10 à 11/25;
beurre fin au détail, 11 à 11/50; œufs,
la douzaine, 2 fr.

Cidre ordinaire, 80 à 85 fr. la bar-
rique; cidre de qualité, 90 à 100 fr. (droits
de circulation en sus).

Au kilo sur pied, bêtes de boucherie
bonne qualité : bœufs, 1/50 à 2 fr.;
extra jusqu'à 2/10; vaches, 1 à 1/50;
vœux, 4 à 4/50; moutons, 4 à 4/50;
pores gras, 3/40 à 3/50.

Porcets laitons six à huit semaines,
70 à 100 fr.; porcets deux à trois
mois, 110 à 150 fr.; courants trois
à quatre mois, 160 à 190 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Ble, 60 à 72 fr.; avoine, 60 à 65 fr.;
blé noir, 65 à 70 fr.; seigle, 65 à 70 fr.;
orge, 55 à 60 fr.

Les 500 kilos : foin, 180 à 200 fr.;
paille, 125 à 135 fr.

Poulets, la couple, gros 25 à 30 fr.,
moyens 20 à 25 fr., petits 15 à 20 fr.;
canards, la pièce, 9 à 10 fr.; oies, 18
à 20 fr.; pigeons, la couple, 9 à 12 fr.;
lapins, la pièce, 10 à 14 fr.

Beurre, la livre, 4/50 à 5/50; œufs,
la douzaine, 3 à 4/50.

Cidre nouveau (la barrique) ordi-
naire, 70 à 75 fr.; pur jus, 80 à 85 fr.
Bestiaux, le kilo sur pied : bœufs
2 à 2/50; vaches grasses, 1/50 à
1/75; taurillons, 2 à 3 fr.; vœux, 3/80
à 4 fr.; vœux de lait, 3/80 à 4 fr.;
moutons, 4/50 à 5 fr.; bœufs de tra-
vail, la paire, 2.000 à 2.500 fr.; vaches
laitières, 1.400 à 1.400 fr.; génisses,
1.400 à 1.400 fr.

« J'OSTE VOSTRE SANG ET VOTRE VIE »

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUG

Poulets, la couple, gros 35 à 38 fr.,
moyens 30 à 35 fr., petits 25 à 30 fr.;
canards, la pièce, 13 à 15 fr.; pigeons,
la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce,
12 à 15 fr.; beurre, la livre, 6/50;
œufs, la douzaine, 2/40. Vœux, le kilo,
4 à 5 fr. sur pied.

Vaches grasses, amenées 43, vendues
39, 1re qualité 2/40, 2e qual., 1/90.
3e qual. 0/70 à 1/10; taurillon amené 1,
vendu 1/85; vaches pleines ou en lait,
amenées 127, vendues 65, 1re qualité
1.900 fr., 2e qual., 1.250 fr., 3e qual.,
400 à 900 fr.

CLISSON

avoine, 68 à 70 fr.; foin, 135 à 140 fr.;
blé noir, 70 fr.; blé blanc, 70 fr.; son,
50 fr.; haricots, 300 à 350 fr.

Poulets, la couple, gros 30 à 35 fr.,
moyens 25 à 29 fr., petits 25 à 26 fr.;
lapins, la pièce, 7 à 15 fr.; beurre, la
livre, 6 à 7 fr.; œufs, la douzaine, 4
à 4/25.

Bestiaux, le kilo sur pied : bœufs
gras, 1/50 à 2/50; vaches grasses, 1/25
à 2/50; vœux, 3/50 à 4 fr.; pores, 3/80
à 4/25; bœufs de travail, la paire, 2.000 à
4.000 fr.; vaches laitières, 600 à
1.800 fr.; pores de lait, 90 à 140 fr.

ARTHON-EN-RETZ

Poulets, la couple, gros 40 fr., moyens
35 fr., petits 35 fr.; canards, la pièce,
18 fr.; oies, 20 fr.; pigeons, la couple,
11 fr.; lapins, la pièce, 14 à 18 fr.;
œufs, la douzaine, 4/50; beurre, le
demi-kilo, 5/50. Bœufs gras, le kilo sur
pied, 2/50 à 3/25; bœufs de travail, la
paire, 2.000 à 2.500 fr.; vaches grasses,
le kilo, 2/45; vaches laitières, de
1.100 à 1.500 fr.; taurillons, le kilo,
2/50; œufs, 3/75; vœux de lait, 3/75;
génisses, 800 à 800 fr.; moutons, 4 fr.
le kilo; pores, 4/75; pores de lait, 110
à 120 fr.

GENESTON

Poulets, la couple, gros 40 à 45 fr.,
moyens 35 à 40 fr., petits 35 à 40 fr.;
lapins, la pièce, 8 à 14 fr.; œufs, la
douzaine, 4 à 4/25; beurre, le demi-
kilo, 6 à 6/50. Bœufs gras, le kilo sur
pied, 1 à 2/20; bœufs de travail, la
paire, 1re qualité, 3.800 à 4.200 fr.,
2e qual., 3.200 à 3.800 fr., 3e qual., 2.500
à 3.200 fr.; vaches grasses, le kilo,
1/50 à 1/80; vaches laitières, 1.500 à
2.200 fr.; taurillons, le kilo, 1/30 à 2/20;
génisses, 800 à 1.200 fr.; pores gras,
3/50 à 4 fr. le kilo; pores de lait, 120
à 160 fr.; pores maigres, 200 à 250 fr.

LA LIMOZINIÈRE, 26 février.

Bœufs gras amenés 3, vendus 3, de
2/10 à 2/30 le kilo; taurillons amenés 2,
vendus 2, de 1/80 à 2 fr.

Vaches pleines ou en lait, amenées 35,
vendues 18, 1re qualité 1.600 fr.,
2e qual., 1.250 fr., 3e qual., 450 à 800 fr.

P.O. - Midi

A défaut de Wagons-Lits
utilisés pour
vos voyages de nuit les
LITS-TOILETTE ET COUCHETTES
du P.O.-MIDI

Nouveaux prix réduits

Couchettes : jusqu'à 250 kilomètres,
30 fr.; de 250 à 500 kilomètres, 40 fr.;
au-delà de 500 kilomètres, 50 fr.

Pour tous renseignements, s'adres-
ser : aux Agences P.O.-Midi, 16,
boulevard des Capucines et 126, boulevard
Raspail, ou à la Maison de France,
101, avenue des Champs-Élysées, à Pa-
ris, aux gares P.O.-Midi; aux Agen-
ces de Voyages.

Le Syndicat décline toute respon-
sabilité quant à la teneur de la Publicité
et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

DOCKS DE L'OUEST

(Magasins Bleus)

600 Succursales dans 10 Départements

EPICERIE

Articles en Réclame du 1^{er} au 31 Mars

Saumon rose Gold Fan	au lieu de 4,50,	3 75
—	la grande boîte	2 25
Morue blanche	gros poisson, au lieu de 2,25,	1 00
Gros Filets	de Morue blanche, au lieu de 3,75,	3 00
Harengs saurs, gros poissons,	au naturel, la boîte	0 35
Filets de Harengs saurs,	au naturel, la boîte	1 10
Sardines pressées, grosses, très avantageuses,	au lieu de 9,25, la boîte	0 20
Fonds d'Artichauts (Succursales Nantes),	au lieu de 7,50, la boîte	4 75

Articles recommandés

PETITS POIS, 1/2 bte Gde boîte		
moyens,		
n° 2, à l'étouffée 1/90		
n° 1, au naturel.....	3 50	
n° 1, à l'étouffée 2/25	4 25	
mi-fins, à l'étouffée 2/25	4 75	
Fins —	5 50	
Très fins —	5 50	
Extra-fins —	3 75	7 »

Nos boîtes sont garanties pleines
de légumes avec le minimum de jus

TOMATE CONCENTRÉE

Le 1/5 ^e boîte.....	1 80
Le 1/4 boîte.....	2 25
Le 1/2 boîte.....	3 75

PURÉE DE TOMATES

Le 1/5 ^e boîte.....	1 50
Le 1/4 boîte.....	1 80
Le 1/2 boîte.....	2 75
Le 3/4 boîte.....	4 50

THON ENTIER, à l'huile d'olive.
Le 1/3^e boîte..... 2 40
Le 1/4^e boîte..... 4 75
Le 1/2^e boîte..... 6 75

THON MIETTES, à l'huile extra.
Le 1/8^e boîte..... 1 75
Le 1/4^e boîte..... 3 25

FILETS DE MAQUEREUX
marinés, la boîte..... 1 50
LANGoustINES (coquilles),
CAFÉ, Qualité choix,
le paq. 250 gr..... 4 »

Qualité extra, avec
2 tickets, paq. 250 gr.,
Qualité Café-Prime,
avec bon-primé,
le paq. 250 gr..... 5 75

Qualité Le Mazagran,
café des amateurs,
le paq. 250 gr..... 5 80

Composés des Cafés des meilleures
provenances, vieux en magasin;
ils sont de qualité indiscutable.

Vins - Liqueurs

Articles en Réclame du 1^{er} au 31 Mars

Bordeaux rouge fruité	au lieu de 4, » la bout.	3 50
— blanc moelleux	au lieu de 4, » la bout.	3 50
Cherry-Brandy	liqueur fine de dessert, au lieu de 28 », le litre (verre comp.)	23 »